

**TRAVAUX RENOUVELLEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE
RUE DU LANGUEDOC
SOCIÉTÉ BRONZO TP**

DÉROGATION ET PROROGATION

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
vu notre arrêté n°10 du 27 juin 2018 réglementant les travaux pendant la saison estivale,
VU notre arrêté n°198 du 29 mai 2020, concernant les travaux de renouvellement de conduites d'eau potable – rue du Languedoc,
VU la demande de prorogation datée du 24 juin 2020 de la société BRONZO TP Monsieur Laurent NYECERONT – sise : ZI Athélia I – 13702 LA CIOTAT (courriel: laurent.nyeceront@eauxdemarseille.fr),
VU la demande de M. Patrick CAGNA - Directeur des Services Techniques de la ville,
CONSIDÉRANT que pour terminer ces travaux de renouvellement d'eau potable, il est nécessaire que cette entreprise puisse travailler au-delà du 30 juin 2020,
CONSIDÉRANT qu'il est urgent que ces conduites d'eau potable soient en service,
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités ci-dessus.

– A R R E T O N S –

ARTICLE 1° : Par dérogation à notre arrêté n°10 du 27 juin 2018, les mesures de notre arrêté n°198 du 29 mai 2020 concernant les travaux de renouvellement de conduites d'eau potable, rue du Languedoc jusqu'à son intersection avec l'avenue Albert 1er sont prorogées :

JUSQU'AU VENDREDI 03 JUILLET 2020

ARTICLE 2° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **25 JUIN 2020**

Jean-Paul JOSEPH.
Maire de Bandol,



Pour le Maire
Valérie BOURON
8ème Adjointe
Déléguée à la Sécurité